

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi Trente du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. – Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA - M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – Christiane GANE – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DES PHASES 2, 3
ET 4 DU PROJET DE MISE A JOUR
DU PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**

CM-2015-9S-DGPR-106



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan communal de sauvegarde ;

Vu l'arrêté préfectoral 2008-235 du 3 mars 2008 portant approbation du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la Commune de Gosier ;

Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 26 mai 2005 relative à la création d'une réserve communale de sécurité civile ;

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 17 août 2006 relative à l'élaboration du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération du Conseil municipal CM-2010-6S-SAJR-86 du 28 octobre 2010 adoptant le Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération CM-2014-1S-DGPR-11 du Conseil municipal du 24 février 2014 portant mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération CM-2015-5S-DGPR-56 du Conseil Municipal du 30 juin 2015 portant approbation de la phase 1 du projet de mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'organisation de la sauvegarde de la population ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte des modalités d'organisation spécifique pour les risques d'inondation, de mouvement de terrain, de séisme, d'éruption volcanique, d'accidents de matières dangereuses et du risque épidémiologique dans le cadre de la mise à jour du Plan communal de sauvegarde.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le	03 DEC. 2015
Et publication ou notification le	04 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 30 novembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Pierre DUPONT

